

**PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE SAINT-HUGUES**

Procès-verbal de la séance d'ajournement de la séance ordinaire du conseil du 2 (deux) décembre 2025, tenue le 9 (neuf) décembre 2025, à la salle municipale située au 390, rue Notre-Dame, Saint-Hugues.

Sont présents : mesdames les conseillères et messieurs les conseillers :

Audrey Lussier, Alexandre St-Martin, Simon Valcourt, François Landry, Richard Turcotte, tous membres du Conseil, formant quorum, sous la présidence du maire, Monsieur Richard Veilleux.

Est absente : madame la conseillère Marjolaine Berthiaume.

Madame Carole Thibeault, directrice générale et greffière-trésorière est aussi présente.

À dix-neuf heures quinze (19h15), Monsieur Richard Veilleux, maire, procède à l'ouverture de la séance du conseil.

25-12-269

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

- 1. OUVERTURE DE LA SÉANCE ET VÉRIFICATION DU QUORUM :**
- 2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR :**
- 3. TRÉSORERIE :**
 - 3.1 Adoption des comptes à payer 2025-12-08;
 - 3.2 Transfert d'une somme du surplus affecté renouvellement de compteurs au surplus affecté hygiène – équilibrage du budget 2026.
- 4. ADMINISTRATION :**
 - 4.1 Avis de motion, présentation et dépôt du projet de règlement numéro 258-23-25, pour fixer les taux de taxes pour l'exercice financier 2026 et les conditions de perception;
 - 4.2 Approbation de l'échelle salariale et signature des contrats des employés municipaux – Autorisation;
 - 4.3 Projet de directive salariale – Mise à jour – Dépôt;
 - 4.4 Service ressources humaines – Offre de service – Processus d'embauche pour le poste de directeur général – FQM;
 - 4.5 Déclaration des intérêts pécuniaires – Dépôt;
- 5. VOIRIE :**
 - 5.1 Demande nettoyage de fossé – Décharge des 15 – Lot 2 709 684;
 - 5.2 Demande nettoyage de fossé – Décharge des 24 – Lot 2 709 684;
 - 5.3 Proposition services professionnels – Étude géotechnique – Routu du Moulin, rang Bourgchemin Est et rue Notre-Dame – Mandat;
 - 5.4 Bilan 2024 de la Stratégie municipale d'économie d'eau potable – Dépôt;
 - 5.5 Décompte progressif #2 – Eurovia Québec construction inc. – Travaux de réfection – rang Bourgchemin Ouest;
- 6. URBANISME :**
 - 6.1 Demande PPCMOI-2025-13 – Insertion d'une résidence en milieu agricole – Lot 2 707 570 rang Bourgchemin Ouest;
- 7. REQUÊTES DIVERSES :**
 - 7.1 Désignation – responsables des dossiers Famille, Personnes âgées et Personnes handicapées – Espace MUNI;
 - 7.2 Résolution – demande d'appui de la clinique médicale La Pérade et les médecins de la MRC des Chenaux et Mékinac du comté de Champlain et Laviolette-Saint-Maurice;
- 8. DEMANDES DE LA RÉGIE INCENDIE (RIPINM) ET SÉCURITÉ CIVILE :**

Aucun point
- 9. IMMEUBLES :**
 - 9.1 Ameublement bibliothèque – JUL Solutions – Mandat;
- 10. VARIA :**
- 11. PÉRIODE DE QUESTIONS :**
- 12. LEVÉE DE LA SÉANCE :**

Il est proposé par la conseillère Audrey Lussier, et résolu à l'unanimité des conseillers présents que l'ordre du jour soit adopté tel que présenté.

ADOPTÉE

3. TRÉSORERIE

25-12-270

3.1 ADOPTION DES COMPTES À PAYER 2025-12-08

Les membres du conseil ont tous reçu une copie du bordereau numéro 2025-12-08 des comptes payés et à payer au montant de 52 040,90 \$ pour la période du 26 novembre au 8 décembre 2025.

Il est proposé par le conseiller Alexandre St-Martin, appuyé par la conseillère Audrey Lussier, et résolu, à l'unanimité des conseillers présents, d'accepter les comptes payés et à payer au montant de 52 040,90 \$.

ADOPTÉE

25-12-271

3.2 TRANSFERT D'UNE SOMME DU SURPLUS AFFECTÉ RENOUVELLEMENT DE COMPTEURS AU SURPLUS AFFECTÉ HYGIÈNE – ÉQUILIBRATION DU BUDGET 2026

CONSIDÉRANT que les prévisions budgétaires de l'année 2026 démontrent des revenus en moins de 24 877\$ pour le secteur aqueduc égout;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de transférer cette somme du poste « surplus affecté renouvellement de compteurs » au poste « surplus affecté hygiène » et d'affecter cette somme pour équilibrer le budget 2026, secteur aqueduc égout ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller François Landry, appuyé par le conseiller Alexandre St-Martin, et résolu, à l'unanimité des conseillers présents, d'autoriser la directrice générale à transférer ladite somme du poste « surplus affecté renouvellement de compteurs » au poste « surplus affecté hygiène » et d'utiliser cette somme pour équilibrer le budget de l'année 2026, secteur aqueduc égout.

ADOPTÉE

4. ADMINISTRATION

4.1 AVIS DE MOTION, PRÉSENTATION ET DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 258-24-26, POUR FIXER LES TAUX DE TAXES POUR L'EXERCICE FINANCIER 2026 ET LES CONDITIONS DE PERCEPTION

AVIS DE MOTION est donné par le conseiller Simon Valcourt, concernant le projet de règlement numéro 258-24-26, pour fixer les taux de taxes pour l'exercice financier 2026 et les conditions de perception.

Ce règlement sera adopté lors d'une séance ultérieure du conseil.

Afin de préciser la portée du présent avis de motion et de dispenser le conseil de la lecture dudit règlement lors de son adoption, une copie du règlement est remise aux membres du conseil présents et des copies supplémentaires seront disponibles pour les membres absents.

La directrice générale dépose, auprès des membres du conseil, le projet de règlement numéro 258-24-26.

25-12-272

4.2 APPROBATION DE L'ÉCHELLE SALARIALE ET SIGNATURE DES CONTRATS DES EMPLOYÉS MUNICIPAUX - AUTORISATION

Il est proposé par le conseiller Richard Turcotte, et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

D'APPROUVER l'échelle salariale;

ET

D'AUTORISER le maire et la directrice générale à signer, pour et au nom de la municipalité, les contrats des employés municipaux, conformément aux discussions intervenues entre les membres du conseil et la direction générale.

ADOPTÉE

4.3 PROJET DE DIRECTIVE SALARIALE – MISE À JOUR – DÉPÔT

La directrice générale dépose, auprès des membres du conseil, le projet de directive salariale, laquelle sera adoptée lors d'une séance ultérieure du conseil.

25-12-273

4.4 SERVICE RESSOURCES HUMAINES – OFFRE DE SERVICE – PROCESSUS D'EMBAUCHE POUR LE POSTE DE DIRECTEUR GÉNÉRAL - FQM

CONSIDÉRANT que la municipalité de Saint-Hugues est membre de la fédération québécoise des municipalités (FQM);

CONSIDÉRANT que la FQM offre un service d'accompagnement en ressources humaines et relations du travail, incluant des services de nature juridique;

CONSIDÉRANT que les tarifs horaires des techniciens et professionnels de ces services fixés pour l'année 2026 varient entre 110\$ et 220\$;

CONSIDÉRANT l'opportunité pour la Municipalité de bénéficier de soutien en ressources humaines et relations du travail pour le processus d'embauche du poste de directeur général;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Audrey Lussier, appuyé par le conseiller Richard Turcotte, et résolu, à l'unanimité des conseiller présents :

DE MANDATER le service en ressources humaines et relations du travail ainsi que les services juridiques FQM afin qu'ils conseillent et appuient, la municipalité, en matière de ressources humaines et relations du travail, et ce, aux tarifs horaires alors en vigueur.

ADOPTÉE

4.5 DÉCLARATION DES INTÉRÊTS PÉCUNIAIRES – DÉPÔT

CONSIDÉRANT que la directrice générale et greffière-trésorière a déposé devant les membres du conseil un formulaire de divulgation des intérêts pécuniaires, conformément aux articles 357 et 358 de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités*;

EN CONSÉQUENCE, je, Carole Thibeault, greffière-trésorière, atteste avoir reçu de chacun des membres du présent conseil lesdits formulaires dûment complétés.

5. VOIRIE

25-12-274

5.1 DEMANDE NETTOYAGE DE COURS D'EAU – DÉCHARGE DES 15 – LOT 2 709 684

CONSIDÉRANT la demande reçue par monsieur Claude Cournoyer, président de Ferme CMY Cournoyer inc. le 4 décembre 2025, pour le nettoyage du cours d'eau décharge des 15, sur une longueur d'environ 500 mètres, lot 2 709 684;

CONSIDÉRANT que le directeur des travaux publics et du traitement des eaux de la municipalité confirme que le nettoyage est nécessaire afin de favoriser le libre écoulement de l'eau et éviter l'accumulation de sédiment;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller la conseillère Audrey Lussier, appuyé par le conseiller Simon Valcourt, et résolu, à l'unanimité des conseillers présents :

D'AUTORISER le nettoyage dudit cours d'eau.

ADOPTÉE

9 décembre 2025

25-12-275

**5.2 DEMANDE NETTOYAGE DE COURS D'EAU – DÉCHARGE
DES 24 – LOT 2 709 684**

CONSIDÉRANT la demande reçue par monsieur Claude Cournoyer, président de Ferme CMY Cournoyer inc. le 4 décembre 2025, pour le nettoyage du cours d'eau décharge des 24 sur une longueur d'environ 500 mètres, lot 2 709 684;

CONSIDÉRANT que le directeur des travaux publics et du traitement des eaux de la municipalité confirme que le nettoyage est nécessaire afin de favoriser le libre écoulement de l'eau et éviter l'accumulation de sédiment;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Richard Turcotte, appuyé par le conseiller Simon Valcourt, et résolu, à l'unanimité des conseillers présents :

D'AUTORISER le nettoyage dudit cours d'eau.

ADOPTÉE

25-12-276

**5.3 PROPOSITION SERVICES PROFESSIONNELS – ÉTUDE
GÉOTECHNIQUE – ROUTE DU MOULIN, RANG
BOURGHEMIN EST ET RUE NOTRE-DAME – MANDAT**

CONSIDÉRANT que suite à la demande de propositions de services professionnels pour l'étude géotechnique et de caractérisation environnementale de sols et d'asphalte pour la route du Moulin, le rang Bourgchemin Est et la rue Notre-Dame, 3 entreprises ont déposé leur offre dont voici les résultats taxes incluses :

RANG	SOUSSIONNAIRE	PRIX (TAXES INCLUSES)
1	Laboratoires de la Montérégie	42 138,34 \$
2	Les services Exp-Option	56 280,26 \$
3	Groupe GÉOS	65 075,85 \$
4	Les services Exp-Base	71 020,06 \$

CONSIDÉRANT la recommandation du bureau d'ingénierie de la MRC des Maskoutains ;

EN CONSEQUENCE, il est proposé par le conseiller Alexandre St-Martin, appuyé par le conseiller Richard Turcotte, et résolu à la l'unanimité des conseillers présents :

De retenir les services de Laboratoires de la Montérégie le plus bas soumissionnaire conforme, pour la réalisation de cette étude.

ADOPTÉE

**5.4 BILAN 2024 DE LA STRATÉGIE MUNICIPALE
D'ÉCONOMIE D'EAU POTABLE - DÉPÔT**

La directrice générale dépose, auprès des membres du conseil municipal, le rapport 2024 sur la gestion de l'eau potable, approuvé par le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation.

25-12-277

**5.5 DÉCOMPTE PROGRESSIF #2 – EUROVIA QUÉBEC
CONSTRUCTION INC. – TRAVAUX RÉFECTION – RANG
BOURGHEMIN OUEST**

CONSIDÉRANT la réception du décompte progressif #2 préparé par le Service d'ingénierie et d'expertise technique de la MRC des Maskoutains en regard de la réalisation des travaux de réfection du rang Bourgchemin ouest;

EN CONSÉQUENCE il est proposé par le conseiller Richard Turcotte, et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

D'AUTORISER le paiement du décompte #2, à l'entrepreneur Eurovia Québec Construction inc. pour un de montant de 18 587,08 \$, incluant les taxes, en tenant compte de la retenue de 5 % prévue au contrat.

ADOPTÉE

6. URBANISME

25-12-278

6.1 DEMANDE PPCMOI-2025-13 – INSERTION D'UNE RÉSIDENCE EN MILIEU AGRICOLE – LOT 2 707 570 RANG BOURGCHEMIN EST

CONSIDÉRANT que les demandeurs souhaitent construire une résidence unifamiliale sur le lot 2 707 570 ;

CONSIDÉRANT que le lot 2 707 570 était subdivisé, vacant et adjacent à une rue publique à la date du 29 mars 2010 ;

CONSIDÉRANT que le lot 2 707 570 est desservi par le réseau d'aqueduc et qu'il est situé dans l'affectation agricole dynamique A1 ;

CONSIDÉRANT que le conseil municipal a adopté un premier projet de résolution (#25-11-222) lors de la séance du 11 novembre 2025 ;

CONSIDÉRANT qu'une assemblée de consultation publique a eu lieu le 2 décembre 2025 ;

CONSIDÉRANT qu'aucun commentaire ou question n'a été reçu suite à la consultation écrite ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Richard Turcotte, appuyé par le conseiller Simon Valcourt, et résolu, à l'unanimité des conseillers présents :

D'ADOPTER le second projet de résolution conformément au Règlement no. 300-10 (PPCMOI) visant l'insertion d'une résidence unifamiliale en milieu agricole, soit plus précisément sur le lot 2 707 770 du rang Bourgchemin Est.

ADOPTÉE

7. REQUÊTES DIVERSES

25-12-279

7.1 DÉSIGNATION – RESPONSABLES DES DOSSIERS FAMILLES, PERSONNES ÂNÉES ET PERSONNES HANDICAPÉES – ESPACE MUNI

CONSIDÉRANT que la municipalité a pour mission d'assurer la qualité de vie et de favoriser la participation sociale de leur population, incluant les groupes ayant des besoins spécifiques;

CONSIDÉRANT que la municipalité doit prendre en compte l'impact de ses décisions sur la vie des familles, des personnes âgées et des personnes en situation de handicap sur son territoire;

CONSIDÉRANT que les pouvoirs de la municipalité lui permettent de jouer un rôle actif à l'égard des enjeux et des besoins des familles, des personnes âgées et des personnes en situation de handicap de son territoire;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Richard Turcotte, et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

QUE le conseil municipal

- Nomme la conseillère Marjolaine Berthiaume, à titre de personne responsable des dossiers familles, personnes âgées et personnes handicapées.

Laquelle personne aura le mandat :

- De représenter les intérêts des familles, personnes âgées et des personnes handicapées auprès du conseil municipal et de la communauté.

ADOPTÉE

9 décembre 2025

25-12-280

7.2 RÉSOLUTION – DEMANDE D'APPUI DE LA CLINIQUE MÉDICALE LA PÉRADE ET LES MÉDECINS DE LA MRC DES CHENAUX ET MÉKINAC DU COMTÉ DE CHAMPLAIN ET LAVIOLETTE-SAINT-AURICE

CONSIDÉRANT que la loi 2 du gouvernement du Québec met en péril la pérennité de l'offre de soins de santé sur le territoire;

CONSIDÉRANT le droit de la population d'avoir accès à des soins de santé de proximité;

CONSIDÉRANT que le GMF Vallée-de-la-Batiscan constitue la seule offre de services médicaux sur le territoire, et qu'il compte près de 20 000 patients inscrits;

CONSIDÉRANT le risque élevé de départs d'effectifs médicaux de l'ordre de 50% au cours de la prochaine année advenant le maintien de la loi 2 le risque réel et concret de fermeture de la clinique médicale La Pérade et d'autres cliniques de proximité sur le territoire;

CONSIDÉRANT les difficultés importantes de recrutement de nouveaux médecins au cours des dernières années sur le territoire;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller François Landry, et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

DE DEMANDER au gouvernement du Québec de suspendre l'application de la loi 2, de reprendre les discussions avec la Fédération des médecins omnipraticiens du Québec (FMOQ) afin d'en arriver à une entente juste et équitable qui assurera la pérennité des soins de santé de proximité pour la population;

QUE copie de la présente résolution soit transmise :

- Au premier ministre du Québec, monsieur François Legault;
- À madame Sonia Lebel, députée du comté de Champlain;
- À madame Marie-Louise Tardif, députée du comté de Laviolette-Saint-Maurice;
- Au ministre de la Santé, monsieur Christian Dubé;
- À la ministre de l'Éducation, madame Sonia Lebel;
- Au ministre du Travail et responsable de la région de la Mauricie, monsieur Jean Boulet;
- Aux municipalités du Québec et aux MRC afin de solliciter leur appui.

ADOPTÉE

8. DEMANDES DE LA RÉGIE INCENDIE (RIPINM) ET SÉCURITÉ CIVILE

Aucun point

9. IMMEUBLES

25-12-281

9.1 AMEUBLEMENT BIBLIOTHÈQUE – JUL SOLUTIONS – MANDAT

CONSIDÉRANT la soumission reçue le 4 août 2025 de JUL Solutions au montant de 9 104\$ avant taxes, pour l'achat de nouvelles étagères pour la bibliothèque;

CONSIDÉRANT que suite au dépôt d'une demande de subvention dans le cadre du Fonds de développement rural de la MRC des Maskoutains, une aide financière au montant de 6 000\$ a été confirmée à la municipalité;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller François Landry, appuyé par la conseillère Audrey Lussier, et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

DE confier le mandat à JUL Solutions pour la fourniture de nouvelles étagères conformément à la soumission datée du 4 août 2025, pour un montant de 9 104\$ avant taxes.

ADOPTÉE

9 décembre 2025

10. VARIA

11. PÉRIODE DE QUESTIONS

Une période de questions est tenue à l'intention des personnes présentes

2. LEVÉE DE LA SÉANCE

À dix-neuf heures 29 minutes (19h29), il est proposé par la conseillère Audrey Lussier, appuyer par le conseiller Simon Valcourt, et résolu, à l'unanimité des conseillers présents, de clore la présente séance.

ADOPTÉE

Signé à Saint-Hugues, ce _____ jour de _____ 2025

Richard Veilleux, maire

Carole Thibeault,
Directrice générale et greffière trésorière